



MOUTIER ROZEILLE INFOS

Bulletin d'informations municipales n° 28

Juillet 2017

Le mot du Maire

Chers habitantes et habitants de Moutier Rozeille,

Comme vous pourrez le constater en parcourant ce Moutier Rozeille Infos, les années 2017 et 2018 verront se réaliser la finalisation des travaux de voirie dans les villages et se concrétiser un chantier d'envergure : L'extension de notre salle des fêtes.

Nous avons cependant décidé de ne pas augmenter les taxes communales depuis la huitième année consécutive, malgré un manque à gagner sur les recettes d'investissement et de fonctionnement. En effet, la gestion de notre commune est anticipée et maîtrisée et nous savons que la part intercommunale risque d'augmenter très sensiblement. Cela va se traduire par une majoration conséquente des impôts fonciers et locaux pour nos ménages et peut-être de la cotisation foncière pour nos entreprises.

Pour mémoire, depuis 2008, la seule fois où nous avons augmenté nos taxes (augmentation très limitée), c'était en prévision de l'aménagement foncier agricole et forestier et de la réfection de la voirie de nos villages (avec un principe : 1 € pour l'aménagement, 1 € pour la voirie).

L'objectif sera atteint cette année. Il reste bien sûr des zones oubliées ou non traitées pour des raisons budgétaires. Ces zones seront traitées en priorité sur le budget 2018, nous nous y engageons.

Revenons sur le projet d'extension de la salle des fêtes. Ce projet n'est pas une nécessité en soi, mais c'est un projet indispensable pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce bâtiment communal à vocation socioculturelle ne répondait plus aux normes de sécurité. La fermeture a même été préconisée et l'argumentation de la commune a permis une prolongation de l'utilisation avec un risque consenti qui n'est plus envisageable aujourd'hui.

D'autre part, les normes d'accessibilité n'étaient pas respectées et nous nous étions engagés, sur demande insistante de l'Etat, à programmer un schéma triennal d'accessibilité qui arrive à terme. D'où la nécessité de mettre aux normes ce bâtiment.

Ensuite, la fréquentation de cette salle a considérablement augmenté : aussi bien par la variété des activités proposées par les différentes associations de la commune que par le nombre de participants.

Ajoutons le ternissement de l'image de notre commune par l'adjonction d'un chapiteau semi-fixe durant tous les mois de la très belle saison (les saisons étant toutes belles en Creuse).

Nous avons actuellement les moyens, suite à une gestion rigoureuse et à des dotations conséquentes de l'Etat au titre de la dotation pour l'équipement des territoires ruraux (DETR), de procéder à son extension et à sa mise aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Deux solutions s'offraient à notre commune : fermer la salle des fêtes ou entreprendre des travaux conséquents. Nous avons eu la décision courageuse d'entreprendre ces travaux, des travaux raisonnés qui devraient permettre à la commune de disposer d'une salle des fêtes (bâtiment à vocation socioculturelle) digne de ce nom.

Dans les pages suivantes vous pourrez découvrir les plans du projet et des photos explicites.

Nous tenons aussi à remercier la famille CATINAUD qui a décidé de faire don de l'ancienne tour lui appartenant, pour que cette dernière reste dans le patrimoine communal. Une association envisage de procéder à sa réhabilitation.

Vous trouverez joint au présent bulletin deux dépliants : un sur le dossier des 10 ans de fouilles archéologiques sur le site de l'ancienne église de Saint-Hilaire et l'autre sur les 100 ans du barrage des Combes dont l'histoire est liée à notre commune.

Très cordialement,

*Votre Maire,
Jean Paul BURJADE*

PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FÊTES

PHOTO AVANT



SIMULATION APRÈS

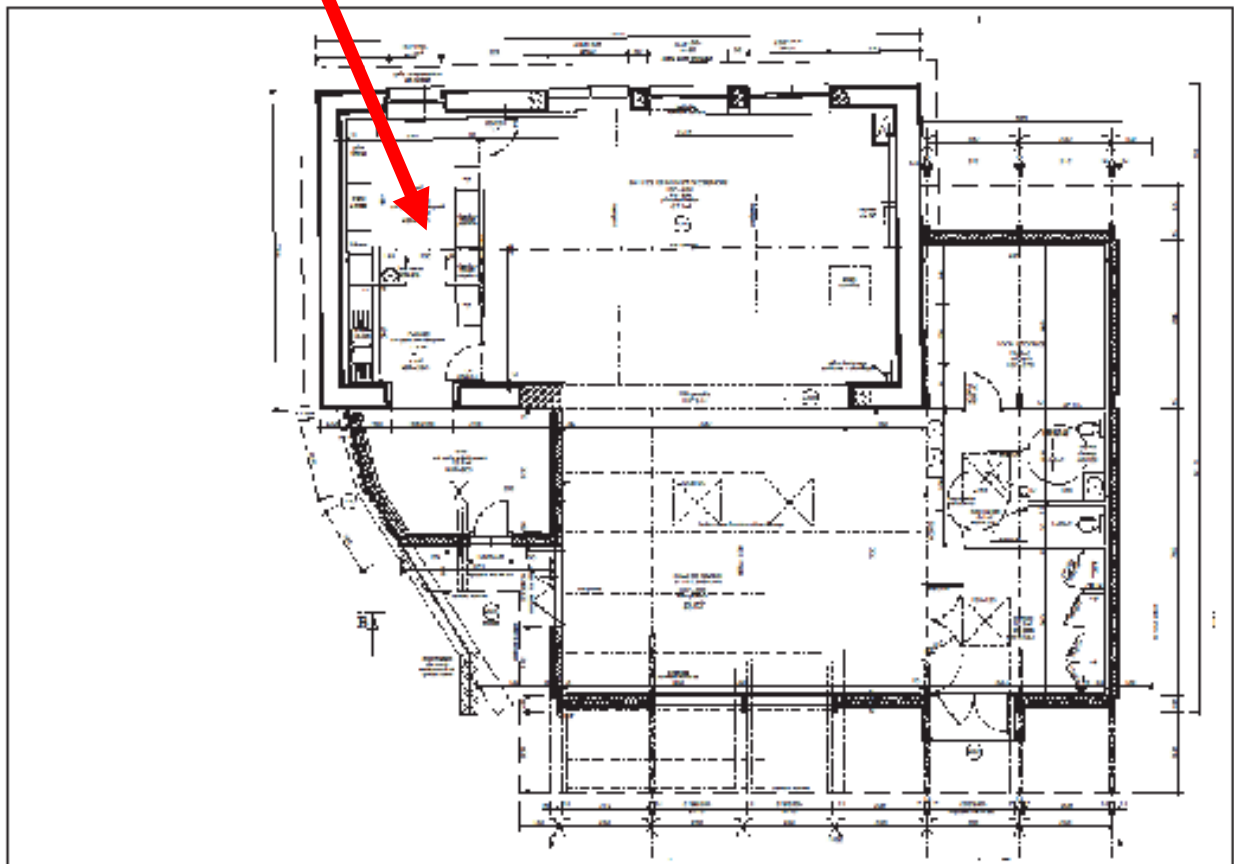


PROJET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FÊTES



PLAN AVANT

PLAN APRÈS



Les travaux prévus pour l'année 2017

L'extension et la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle des fêtes pour un montant de 360 000€ TTC (1^{ère} phase) subventionnée à hauteur de 150 000€ sur le montant HT soit à 50%.

Les principaux travaux de voirie envisagés et actés concernent :

- Le village de Lascaux,
- Une partie du centre bourg,
- Le village de Chauveix
- Le village de Bordessoule
- Le village du Martineix
- Le village de Saint Hilaire
- Le village du Mont Robert
- Le village de Forest.

Le coût total des travaux de voirie est estimé à 71 417,00 € TTC, subventionnés à hauteur d'environ 17 855 € sur le montant hors taxe.

Il reste bien sûr des zones oubliées ou non traitées pour des raisons budgétaires. Ces zones seront inscrites en priorité sur le budget 2018 !

Les autres travaux retenus sont :

- L'achat d'un ordinateur pour notre école
- Le remplacement ou l'achat de matériels divers pour la cantine et l'entretien
- La réfection des reliures des registres d'état civil
- L'achat d'une débroussailleuse et d'un compresseur
- L'achat du module de dématérialisation de l'état civil
- L'acquisition de nouvelles étagères pour notre salle d'archives
- La ventilation de la salle d'attente « Mairie-APC »
- La poursuite du programme d'accessibilité
- La sécurisation du périmètre de l'école
- La conservation du petit mobilier issu des fouilles de Saint Hilaire
- Le remplacement du battant de la cloche de l'église
- Une intervention sur le toit du clocher

Le coût total de ces travaux ne pourra dépasser l'enveloppe inscrite au budget, à savoir 29 032,82 €.

Acquisitions de terrains :

La somme de 1 287 € a été inscrite pour couvrir l'ensemble des frais d'acquisition (bornage et notaire) de la tour CATINAUD.

Conseil municipal du mercredi 01 février 2017

1) Autorisation relative aux crédits anticipés pour 2017 :

Monsieur le Maire est autorisé par le Conseil à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

2) Plan de financement du projet d'extension et de mises aux normes de la salle des fêtes:

Afin d'effectuer la mise en conformité du bâtiment communal à vocation socioculturelle (Salle François TABARD) sur le plan des normes d'accessibilité et de sécurité, et ainsi de finaliser notre plan trisannuel d'accessibilité, la Commune envisage de réaliser l'extension de cette salle.

Le Conseil municipal est informé que les travaux d'isolation thermique permettront de faire des économies substantielles de chauffage et la nouvelle attractivité devrait augmenter la fréquence des locations. En conséquence cette opération n'aura que très peu d'incidence sur le budget de fonctionnement.

Le projet initial avait été évalué à 390 000 € HT.

Un correctif de l'architecte a réévalué ce montant à 420 000 € HT. Le dossier de demande de DETR a été élaboré avec ce montant.

Suite à l'étude réalisée par l'économiste mandaté par l'architecte, le projet se monte désormais à 539 500 € HT.

Aussi le plan de financement joint au dossier de demande de DETR doit-il être revu. Le plan de financement actualisé comprendrait deux phases, l'une réalisée en 2017 et l'autre en 2018, chacune pouvant être éligible à une demande de DETR.

Après échanges, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le plan de financement actualisé du projet de mises aux normes d'accessibilité et de sécurité du bâtiment communal à vocation socioculturelle, réalisé par son extension.

Phasage des travaux sur deux ans (DETR 2017 et DETR 2018)

TRAVAUX	:	539 500€ HT	
DETR 2017	:	150 000€	(50% plafonné à 300 000€)
DETR 2018	:	119 750€	(50% plafonné à 300 000€)
AUTOFINANCEMENT :		269 750€ HT	(50% du montant des travaux)

3) Redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) versée par GRDF :

Le Conseil municipal décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur :

- des ouvrages du réseau public de transport d'électricité,
- des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz,
- décide d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du CGCT R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et le transport de gaz et R 2333-105-1 et suivants pour la distribution et le transport d'électricité.

4) Passation des contrats CNP d'assurance du personnel 2017 :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, les deux contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités des nouveaux contrats.

Après consultation dans le respect des règles de la commande publique et considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société deux contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel, prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 1 an (l'un de ces contrats couvrira le personnel affilié à la CNRACL et l'autre le personnel affilié à l'IRCANTEC),
- d'autoriser le Maire à signer les contrats d'assurance avec la C.N.P..

5) Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion :

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée délibérante les termes de la circulaire du Centre de Gestion de la Creuse relative à la refonte du service de médecine préventive à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Il explique que l'adhésion à ce service est désormais facultative et que les prestations médicales ou radiographiques seront facturées aux collectivités adhérentes au coût réel du service.

Le Centre de Gestion de la Creuse se chargera de la gestion de ce service, de la facturation et du recouvrement des sommes dues.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident d'adhérer au service de médecine et de radiographie du Centre de Gestion de la Creuse, d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre prévu à cet effet au budget primitif 2017 et aux exercices suivants et que cette délibération sera reconductible d'exercice en exercice.

6) Acceptation de la convention passée avec le Centre de Gestion sur la dématérialisation des procédures CNRACL :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier transmis par le Centre de Gestion de la Creuse. Il est précisé que le CDG de la Creuse est un intermédiaire entre la CNRACL et les communes et qu'il assure actuellement un certain nombre de missions pour notre collectivité. La dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'un conventionnement régissant les relations du Centre et des collectivités affiliées dans ses compétences en matière de retraite. Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal, après échange, accepte la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL entre le Centre de Gestion de la Creuse et la Commune et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes.

7) Fonctionnement du CNAS :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune verse, à ce jour, des cotisations au titre du CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour les personnels employés par la Commune et ayant droit, ainsi que pour les personnels qui ont cessé leur activité.

Cette contribution sociale, imposée pour les personnels en activité, est facultative pour les personnels ayant cessé d'exercer.

Monsieur le Maire précise que la Commune participe à hauteur de 131€00 par an pour quatre agents ayant cessé leur activité, dont l'un depuis plus de 13 ans, et il s'interroge sur la nécessité de poursuivre cette action.

Après échange, le conseil municipal décide de limiter notre contribution à, au maximum, une année calendaire pour les personnels ayant cessé leur activité.

Si ces personnels sont désireux de maintenir leur adhésion, une solution technique pourrait être proposée, après étude de faisabilité, par la mairie.

8) Questions diverses

✓ Carte scolaire et étude sur le RPI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de corriger les effectifs fournis par la DASEN pour la rentrée scolaire 2017 et de lancer une étude sur une éventuelle réorganisation du RPI.

Une réunion est prévue le lundi 06 février 2017 avec les maires, les enseignants et les représentants de parents d'élèves.

✓ Assainissement non collectif (Les Bussières et Rozeille)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des problèmes rencontrés par nos administrés dont l'assainissement n'est pas aux normes.

Des solutions pourraient être envisageables concernant les villages susmentionnés, à condition que les biens de section deviennent communaux et que les terrains concernés soit vendus ou cédés aux personnes concernées.

Il devient urgent de lancer la procédure d'acquisition par la commune des biens de section et ce sera un des objectifs de l'année 2017.

✓ Réunion publique route départementale de La Clide à La Séglière

Monsieur le Maire précise que c'est une réunion d'information et que seul le Conseil départemental est maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

✓ Entretien des pistes :

Les agriculteurs, ont bien pris en considération le contrat moral passé avec la commune lors du lancement de l'aménagement foncier, agricole et forestier. L'entretien des pistes est assuré par les utilisateurs de la profession pour une durée de 10 ans à compter de 2014. La commune, dès l'année dernière, a pris en compte les pistes de liaison.

Conseil municipal du lundi 10 avril 2017

1) Prêt pour extension et mise aux normes de la salle des fêtes :

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à contracter un prêt de 200 000€ pour le projet d'extension et de mise aux normes de la salle des fêtes. Taux fixe 1,15%, durée 10 ans, frais de dossier 200€.

2) Acquisition de la tour Catinaud :

Le Maire informe le Conseil municipal que la famille Catinaud souhaite céder à la commune la tour CATINAUD. Une association est en cours de création pour procéder à sa restauration. Une convention d'occupation temporaire devra faire l'objet d'une future délibération après analyse du projet.

Il est proposé qu'un conseiller municipal soit membre de droit de cette future association. Cette proposition est actée et figurera dans le projet de convention.

Le Conseil municipal autorise le Maire à réaliser cette acquisition.

3) Approbation des statuts de la communauté de commune et décision concernant les attributions de compensation (AC) :

La communauté de communes « Creuse Grand Sud » propose de nouveaux statuts et a décidé de réduire ses dépenses de fonctionnement en modulant les attributions de compensation en fonction des charges effectivement transférées pour l'exercice des compétences « enfance-jeunesse » et « tourisme », tout en tenant compte des charges de centralité assumées par les communes d'Aubusson et de Felletin. Cette

modulation s'inscrit dans le champ de la révision libre des attributions de compensation, et nécessite l'accord des conseils municipaux concernés.

Pour notre commune, cette baisse serait de 10 370,80 €.

Le Conseil municipal refuse, à la majorité, les nouveaux statuts de la communauté de communes, du fait que ces derniers conservent des compétences non obligatoires et, aussi, optionnelles, et qui coûtent, alors que la situation financière de notre communauté est désastreuse.

Concernant les attributions de compensation, le Conseil municipal souhaite les conserver car des projets d'investissement très conséquents ont été définis dès le début des années 2015 et 2016 et qu'une renonciation même partielle risquerait de pénaliser la fiscalité de notre commune. Le Conseil municipal souligne aussi que depuis 2014, huit entreprises se sont installées sur la commune apportant ainsi leur contribution financière à notre communauté de communes.

4) Approbation des comptes et affectation des résultats :

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des différents comptes et proposé l'affectation des résultats, quitte la salle. Monsieur Roland DEUILLARD, premier Adjoint, fait procéder aux votes. Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement sont adoptés à l'unanimité ainsi que l'affectation des résultats.

5) Vote des taux d'imposition 2017 :

Le Maire propose, comme l'année précédente, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

6) Vote des subventions 2017 :

Le Maire propose les subventions suivantes, suite à la réunion inter-associations du mois de septembre et aux divers courriers parvenus en Mairie, et dont il donne lecture. :

COOPERATIVE SCOLAIRE : 200 € 00 à titre exceptionnel

COMICE AGRICOLE : 219 € 50

AMICALE : 850 € 00 pour la fête communale

AMICALE pour Après-midi Loisirs : 165 € 00 non reconductible

CLUB PHOTO de Felletin : 200 € 00 (pour la réalisation d'une banque de photos afin de pouvoir en disposer pour la réalisation d'une plaquette d'accueil, d'un panneau d'information et l'amélioration du site internet de notre commune).

7) Vote des budgets 2017 :

Le Maire souligne, comme depuis son arrivée, l'excellent travail de préparation fait par Madame Annie GESSET.

Cette année, l'effort porte sur la troisième phase de voirie dans les villages et sur les travaux d'extension et de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité de la salle des fêtes.

Le budget principal 2017 s'équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses à 428 232 € et pour la section d'investissement à 591 099 €.

Le budget assainissement s'équilibre en exploitation à 13 691 € et en investissement à 11 948 €.

INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE EN 2017 461 736 € 82

Les travaux et acquisitions prévus sont détaillés en page 5

LISTE DES EMPRUNTS

OPERATIONS	MONTANT	DURÉE	TAUX	ÉCHÉANCE ANNUELLE	FIN
Travaux AFAF et Voirie	185 000 €	15	2,85 %	15 327,99 €	2029
Murs Ecole et Cimetière	29 500 €	5	2,6 %	6 273,94 €	2017
Réhabilitation de l'ancienne Poste	150 000 €	20	4 %	10 931,32 €	2026
Prêt Achat Maison Chemin Fontaines	55 000 €	15	3,42 %	4 702,56 €	2020

ETAT DE LA DETTE	2007	2013	2016	2020 (estimation)
OPERATIONS	DETTES	DETTES	DETTES	DETTES
Travaux AFAF et Voirie	0,00 €	0,00 €	164 513,30 €	98 217,89 €
Murs Ecole et Cimetière	0,00 €	23 541,27 €	6 110,21 €	0,00 €
Réhabilitation de l'ancienne Poste	143 711,32 €	108 761,33 €	87 895,85 €	40 472,99 €
Prêt Achat Maison Chem. Fontaines	49 185,08 €	29 163,67 €	17 510,28 €	0,00 €
Achat Maison et Terrain	13 293,14 €	3 530,38 €	0,00 €	0,00 €
Travaux Mairie	16 301,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	222 491,02 €	164 996,65 €	276 029,64 €	138 690,88 €

8) Indemnités du maire et des adjoints :

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de prendre une nouvelle délibération visant l'indice brut terminal de la fonction publique. De par la loi l'indice passe de 1015 à 1022.

9) Convention RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) :

Le Conseil municipal approuve l'élargissement du RPI aux communes de Saint-Pardoux le Neuf et de Sainte-Feyre la Montagne.

10) Demande de dégrèvement partiel d'une facture de redevance d'assainissement :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal de la demande faite par courriel en date du 07 février 2017, d'un dégrèvement partiel de la redevance d'assainissement 2016, pour une maison située à MOUTIER ROZEILLE « 3, route de la Vallée ». Elle fait valoir la présence d'une fuite après compteur ayant entraîné une surconsommation sur l'année 2016, fait confirmé par la société SUEZ Eau France, fournisseur de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'abaisser la consommation 2016 de 493 m³ à 176 m³ et se prononce de ce fait pour :

- un dégrèvement de 244,00 € sur la part redevance assainissement 2016,
- un dégrèvement de 57,06 € sur la part redevance modernisation des réseaux 2016.

11) Questions diverses :

Au cours des questions diverses ont été abordés :

- les nouvelles contraintes liées à la sécurité des rassemblements festifs,
- le vote à l'unanimité d'une motion pour le SDEC,
- l'organisation de la cérémonie de citoyenneté,
- le devenir de la collection du petit mobilier de l'ancienne église de Saint Hilaire,
- l'organisation des élections présidentielles et législatives,
- le prêt de la salle des fêtes et l'accueil de l'ensemble des candidats en mairie,
- la finalisation de la piste dite « Les Plaines »

Conseil municipal du mardi 27 juin 2017

1) Notification des marchés pour les travaux d'extension de la salle polyvalente :

Le Maire donne le résultat issu de la Commission d'appel d'offre composée, pour mémoire, de l'ensemble du Conseil municipal et propose de s'y conformer. Les

entreprises non retenues ayant été avisées et le délai légal de 15 jours pour déposer une réclamation ayant expiré, les marchés peuvent désormais être notifiés aux entreprises retenues.

RECAPITULATION

	ESTIMATION HT:	ENTREPRISES RETENUES	
LOT N°01 : GROS ŒUVRE	105 000,00	MAGNE Jean-Pierre	90 799,65
LOT N°02 : OSSATURE - CHARPENTE - BA	90 000,00	Sarl SAINTEMARTINE	55 716,26
LOT N°03 : COUVERTURE - ETANCHEITE -	50 000,00	Sas GOUNY TMB	46 315,84
LOT N°04 : MENUISERIES EXT. ALUMINIUM	26 000,00	S.a.s. NAUDON	24 356,52
LOT N°05 : MENUISERIES INT. BOIS	16 000,00	S.a.s. NAUDON	12 437,64
LOT N°06 : PLATRERIE - FAUX PLAFOND -	66 000,00	S.a.s. DECOURTEIX	64 649,14
LOT N°07 : CARRELAGE - FAÏENCE	24 000,00	GUYONNET Jean	23 776,73
LOT N°08 : V.R.D.	40 000,00	S.a.r.l. T.P.C.R.B.	31 441,95
LOT N°09 : ELECTRICITE - COURANT FAIB	28 000,00	Sarl AUBUSSON ELECT.	27 895,10
LOT N°10 : CHAUFFAGE - VENTILATION - F	70 000,00	S.a. TRULLEN	85 652,52
TOTAL:	515 000,00		463 041,35

2) Mise en place du RIFSEEP :

Le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de mettre en place le nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des personnels de la fonction publique territoriale. Dorénavant le régime indemnitaire n'est plus lié, en totalité, à une catégorie de personnel mais réparti sur deux critères. Un critère concerne la fonction et l'expertise qui sont le reflet de la fiche de poste et le deuxième l'engagement professionnel de l'agent.

Le premier critère est acquis et lié au poste, le deuxième est modulé par l'autorité hiérarchique en fonction des résultats de l'entretien individuel qui fixe les objectifs et fait le point sur ceux qui sont atteints ou qui restent à perfectionner.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité une répartition 75% / 25% pour le poste de secrétaire de mairie et de 50% / 50% pour les autres postes.

3) Prise en compte des frais de déplacement et des indemnités de repas pour les agents en formation :

Après échange, il est décidé d'adopter, pour l'ensemble des frais (déplacement, hébergement et repas) le régime de la fonction publique d'Etat.

4) Modification d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe :

Le Conseil municipal autorise le Maire à modifier, si nécessaire, le poste ci-dessus mentionné pour le passage de 35 à 24H00.

5) Demande du SDIS d'un financement complémentaire pour l'année 2017 :

Le Maire donne lecture d'un courrier du SDIS et demande l'avis du Conseil municipal. Le Conseil municipal décide d'ajourner cette délibération faute de précision sur la durée du financement et sur son objectif car pour le centre de secours de Felletin, seules les communes bénéficiant du service ont participé.

6) Admission en non-valeur d'une dette de cantine de 2013 :

Le Maire donne lecture d'un courrier de notre trésorière nous imposant d'admettre en non valeur une dette de cantine d'un montant de 27,53 euros et qui date de 2013.

7) Réexamen éventuel de l'attribution de compensation et du FPIC 2017 :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal en séance du 10 avril 2017 s'est opposé, à une large majorité, aux propositions de la communauté de communes de renoncer à une partie de nos attributions de compensation.

Suite à plusieurs réunions (conférence des Maires, commission finance, échanges...) la communauté de communes propose à l'ensemble des conseils municipaux de délibérer avant début juillet sur le renoncement à la totalité du FPIC 2017 et à une partie des attributions de compensation. Pour notre commune, cela représente 12 641€ pour le FPIC et 10 371€ pour les attributions de compensation, soit un total de 23 012€.

Pour le FPIC, il faut une délibération à l'unanimité du conseil communautaire, dont le Maire est le conseiller titulaire pour notre commune.

Pour les attributions de compensation, c'est le Conseil municipal qui délibère.

Le Conseil municipal, à la majorité, refuse de renoncer à son attribution de compensation et souhaite que le FPIC lui soit reversé dans son intégralité.

8) Avis du Conseil pour le retour à la semaine d'école de 4 jours :

Le Conseil d'école, composé des trois maires, des trois enseignants(es), et des trois délégués titulaires du RPI et de la DDEN, s'est exprimé à une très très large majorité en faveur d'un retour à la semaine des quatre jours.

Il en est de même des parents d'élèves du RPI consultés en amont.

Le Conseil municipal a donc demandé, à l'unanimité, le retour à la semaine des quatre jours.

La vie de la commune

Depuis le dernier Moutier-Rozeille Infos, nous avons la joie de vous annoncer les naissances de :

Charles RENAUD, né le 29 Janvier 2017 au foyer de Rémi RENAUD et de Lucie GRENIER, habitants du Montrobert.

Nicolas SMITH, né le 06 Février 2017- Croix Blanche (parents : Garry et Alla SMITH - habitants d'Aubusson).

Owain FRAISSE, né le 08 Mars 2017 au foyer de Pierre-Emmanuel FRAISSE et de Jennifer HOLMES, habitants de Larbre.

Gaël GOULOUMY, né le 05 Juin 2017- Croix Blanche (parents : Hervé et Coraline GOULOUMY - habitants d'Aubusson).

Nous adressons nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à toutes ces familles !

Nous déplorons aussi les décès de :

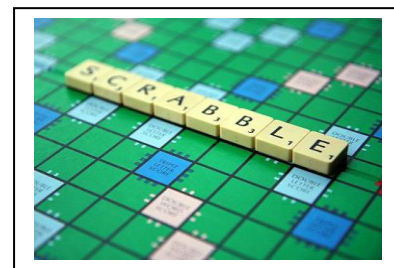
Monsieur Jean-Pierre BELLEGY, habitant « Les Bussières », le 10 Janvier 2017.

Madame Jeannine DELARBRE, habitante du Bourg, le 01 Avril 2017.

Monsieur Jean TOURADE, propriétaire sur la commune, le 14 Mai 2017.

A leurs familles, nous adressons nos très sincères condoléances.

Les mercredis « Loisirs »



Les deuxièmes mercredis du mois, la salle des fêtes de Moutier Rozeille est ouverte à partir de 14H00 à toutes et à tous. Venez nombreux avec vos amis, même s'ils ne résident pas sur la commune ! Les prochaines activités à venir :

Mercredi 13 Septembre 2017

Mercredi 11 Octobre 2017

Mercredi 08 Novembre 2017

Mercredi 13 Décembre 2017

Les associations de la commune

❖ Comité des fêtes de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Marie Claude CASSIER au 05 55 66 84 19

Activités à venir :

Samedi 15 et Dimanche 16 Juillet 2017 – Fête de Moutier Rozeille

Samedi 25 Novembre 2017 – soirée choucroute

❖ Anciens élèves de l'école de Moutier Rozeille :

Contact : La présidente, Madame Gisèle ROUSSET au 05 55 66 82 25

❖ RANDO NATURE :

Contact : Le président, Monsieur Roland DEUILLARD au 05 55 83 88 45

Activités à venir :

Randonnée le troisième dimanche de chaque mois. Participation : 2€00

16 Juillet 2017 : Fête de Moutier Rozeille 9km- départ à 09h00 Place de L'Eglise

17 Septembre 2017 : Flayat 20.5km (la journée) - départ 09h00 Place de L'Eglise

15 Octobre 2017 : Clairavaux 15km (la journée) - départ 09h00 Place de L'Eglise

19 Novembre 2017 : Saint Avit le Pauvre 10km - départ 14h00 Place de L'Eglise

17 Décembre 2017: Moutier Rozeille (Bûche) 8km - départ à 13h30 Mairie

❖ TOPGYM :

Contact : La présidente, Madame Christiane PAULY au 05 55 66 30 35.

Les séances ont lieu les lundis et jeudis soir à 18H15 dans la salle des fêtes. (Hors vacances scolaires). L'ambiance est très conviviale et bien sûr, sportive.

Les jeudis sont consacrés à la Gym douce, accessible à tous pour préserver son autonomie et faire des exercices sans douleur.

Venez essayer, les premières séances sont offertes.

❖ ACCA :

Contact : Le président, Monsieur Jean Claude CLAVAUD au 05 55 66 36 34

❖ Parents d'élèves « Chabat d'entra les p'tits loups » :

Contact : Le président, Monsieur Francis LEGROS au 05 55 67 16 24

Pour contacter votre maire

Sur rendez vous auprès du secrétariat au 05 55 66 13 16

Par courriel : mairie.moutierrozeille@orange.fr

Site internet : <http://www.moutierrozeille.fr>